

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

**Conseil Municipal
23 juin 2021**

Convocation :
18 juin 2021

Affichage :
18 juin 2021

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 9
- votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	M. Jérôme Renou (en cours)	Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault	Mme Lydie Meroth	M. Dimitri Bessière
M. Guénolé Legagneux	Mme Claire Pasquier	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à M. Guénolé Legagneux
Mme Marie-Line Le Pallec, donne pouvoir à M. Killian Trucas
M. Cédric Dufourd, donne pouvoir à M. Jérôme Renou
M. Anthony Bolival, donne pouvoir à Mme Linda Goisbault
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Linda Goisbault*
Mme Anaïs Rousseau, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas

Secrétaire de séance : Mme Lydie Meroth

Ordre du jour :

1. Décision modificative du budget
2. Vente de matériel
3. Désignation au comité des fêtes
4. Passage à la nomenclature M57
5. Remplacement estival d'agents communaux
6. Contribution au dispositif « paniers artistiques »
7. Travaux de busage eaux pluviales
8. Questions diverses.

Approbation du CR du 25 mai 2021

Désignation d'un secrétaire : Mme Lydie Meroth

*Application des règles de quorum (1/3) et de pouvoir (2 par élu) conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 (organisant la période du 2 juin au 30 septembre 2021).

1. Décision modificative du budget

Vu l'ouverture d'une 7^e classe au sein du RPI (réseau pédagogique intercommunal) de la Longuève, une 3^e salle de classe va être utilisée à l'école de Mézières à la rentrée 2021.

Cette utilisation nécessite l'acquisition d'un complément d'équipement en mobilier et en vidéo-projection. Pour mémoire, le projecteur à focale classique existant sera installé dans la 3^e salle ; le nouveau projecteur sera à focale ultra-courte. L'installation au plafond (mât, passage de câbles, etc.) est effectuée en interne.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

Décision modificative n°1 – budget commune 2021

Dépenses d'investissement :

- Opérations non individualisées (compte 2111 – Terrains nus) :
- 1 000 euros
- Opération 17 – école primaire (compte 2183-17 - Matériel de bureau et matériel informatique) :
+ 1 000 euros

Dépenses d'investissement :

- Opérations non individualisées (compte 2111 – Terrains nus) :
- 500 euros
- Opération 17 – école primaire (compte 2184-17 - Mobilier) :
+ 500 euros

2. Vente de matériel

Vu le changement d'activité prévu dans le local commerce (café multiservices en lieu et place de dépôt de pain), un nouvel aménagement est nécessaire. Il est proposé la mise en vente des matériels qui ne seront pas réutilisés pour ce nouvel aménagement.

La mise en vente pourra se faire via le site « web enchères » ou tout autre support de publicité.

Vitrine verticale réfrigérante ; L 88 x P 60 x H 199	Vente proposée - Mise à prix de 250 €
Meuble de caisse ; L 106 x P 99	Vente proposée - Mise à prix de 25 €
Vitrine pâtisseries réfrigérante ; L 135 x P 94 x H 135	Vente proposée - Mise à prix de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la mise en vente des matériels tel que défini ci-avant ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de M. Jérôme Renou

3. Désignation au comité des fêtes

Les statuts du comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin prévoient la composition suivante :

- 1 membre d'honneur : maire de la commune
- 12 membres actifs ou 8 adhérents : les membres du bureau et les bénévoles
- 5 membres du conseil municipal

En vue du renouvellement du comité des fêtes, il convient de désigner les 5 membres du conseil municipal. Cinq élus se portent candidats. Les désignations s'effectuent par vote à bulletin secret.

Désignation à l'unanimité par le conseil municipal :

- M. Jérôme Renou, Mme Lydie Meroth, M. Guénolé Legagneux, Mme Linda Goisbault, Mme Laurence Dunand

4. Passage à la nomenclature M57

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable **la plus récente**, mise à jour par la DGCL et la DGFIP. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14 (actuellement applicable aux communes), M52 et M71.

« Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). »

Sur le plan comptable, la mise en place du M57 intègre des évolutions qui concernent par exemple les immobilisations (amortissement prorata temporis) ou les subventions d'équipement versées.

En matière budgétaire, il étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient les régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires (gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits). »

L'application du référentiel M57 par les collectivités locales, en remplacement de la M14, va être généralisée au 1^{er} janvier 2024. Les collectivités ont la possibilité d'anticiper en choisissant d'y passer en 2022 ou 2023.

L'adoption volontaire du référentiel M57 nécessite une délibération de l'organe délibérant **en N-1** pour une application au 1^{er} janvier N. Dans ce cas, **l'adoption du référentiel M57 est définitive**.

Pour l'exercice du droit d'option, l'avis du comptable public est joint au projet de délibération.

Il est proposé de choisir la date du 1^{er} janvier 2023 pour le passage de la commune de Mézières-sous-Lavardin au référentiel comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de l'inspecteur des finances publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Valide cette proposition ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Remplacement estival d'agents communaux

Pour information, pendant les congés des agents communaux, leur remplacement sera effectué :

- Une demi-journée par semaine pour la secrétaire de mairie, les semaines 31 à 33, principalement pour l'état civil ;
- Trois demi-journées par semaine pour l'agent technique, les semaines 32 à 34, principalement pour l'arrosage.

Ces remplacements seront effectués par un prestataire ou par contrat à durée déterminée. Après confirmation du centre de gestion, aucune décision de l'organe délibérant n'est nécessaire préalablement à la signature de ces contrats.

6. Contribution au dispositif « paniers artistiques »

Le dispositif créatif « Les Paniers artistiques », né du confinement et de l'interdiction de travailler pour les artistes, a regroupé diverses disciplines pour permettre aux artistes et aux techniciens du spectacle de se rencontrer et de se produire dans le respect des normes sanitaires, dans des lieux insolites et en l'occurrence à La Hérissonne à Mézières, le 19 septembre 2020.

Le dispositif est reconduit en 2021 et propose d'intervenir de nouveau à Mézières le 14 août 2021, dans un lieu plus connu des habitants à savoir le terrain de loisirs. La date correspond à la présence des bénévoles du chantier Concordia de telle sorte que le spectacle constituera un moment de rencontre avec les habitants. Sur facturation, la commune contribuera au dispositif (≈ 200 €).

7. Travaux de busage eaux pluviales

Vu les aménagements nécessaires à la canalisation des eaux pluviales route du Mans, en amont du bas du bourg ;

Vu la présence d'un fossé d'évacuation d'eaux pluviales de la route du Mans, à travers le terrain de M. et Mme G. ;

Vu la demande de M. et Mme G pour fermer le fossé présent sur leur terrain ;

Il a été envisagé successivement : d'acquérir une parcelle d'environ 5 000 m² pour à la fois créer un fossé et une rétention sur laquelle auraient été déviées les eaux ; d'acquérir uniquement une portion de parcelle pour y créer un fossé contournant le terrain de M. et Mme G, constatant qu'un débouché existe vers le ruisseau La Guêpe ; de buser toute la traversée du terrain de M. et Mme G.

Contrairement aux craintes initiales liées à l'intervention sur terrain privé d'un tiers, il s'avère que la signature d'une convention avec un particulier afin de buser à travers son terrain est possible (notamment avis verbal recueilli auprès d'un notaire).

- La solution de l'acquisition d'une parcelle pour rétention a déjà été abandonnée par le conseil vu : le défaut d'accord sur le prix demandé ; la nécessité d'entretien à long terme ; l'impossibilité technique d'y contenir un volume d'eau suffisant (comparé à celui indiqué dans l'étude hydraulique de 2019).
- La solution du fossé présente les inconvénients suivants : nécessite l'acquisition de parcelle, avec un délai très long vu ceux actuellement pratiqués pour les actes notariés ; incertitude sur la largeur de la bande de terrain à acquérir pour créer le fossé vu la proximité d'une haie existante et la nécessiter de pouvoir circuler à côté pour l'entretenir ; nécessiter de créer deux « coudes » ; coût et charge pérenne d'entretien de ce fossé par la commune, à l'issue de sa création.
Les avantages sont : la possibilité de débordement de l'ouvrage et la possibilité de le visiter.
- La solution du busage intégral (≈ 140 m) apparaît à présent plus accessible vu : la possibilité d'une convention sous seing privé, pouvant être rédigée rapidement ; la nécessité, dans tous les cas, d'avoir une portion busée (sous le chemin) ; la continuité de busage avec celui existant sous les parcelles C256 et C260 et conduisant au ruisseau « La guêpe ».

Un devis a été établi pour 3 options : busage sous le chemin (obligatoire) puis fossé ; busage intégral en diamètre 400 mm ; busage intégral en diamètre 600 mm.

Deux chiffrages comparatifs pour la fourniture de matériaux (part la plus importante du devis) sont présentés.

Montants hors taxes, arrondis.

Devis SARL Galpin	Chiffrage FransBonhomme	Chiffrage Matériaux.net
Busage/fossé : 3 780 €	/	/
Busage 400 mm : 6 150 € (3 433€ tuyaux)	Tuyaux seuls : 5 658 €	Tuyaux seuls : 4 736 €
Busage 600 mm : 11 680 € (8 958€ tuyaux)	Tuyaux seuls : 14 952 €	Tuyaux seuls : 10 661 €

Considérant que le choix d'un busage complet apparaît le plus opportun à l'aune des informations techniques, financières et réglementaires en la possession des élus, considérant les préconisations du prestataire ;

Sous réserve de l'accord du propriétaire des parcelles C248 et C255,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte le projet de busage des écoulements d'eaux pluviales issues de la route du Mans, à travers les parcelles C248 et C255 ; opte pour le busage de diamètre 400 mm ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier ; notamment une convention avec le propriétaire, relative à ces travaux, et le devis correspondant de la SARL Galpin.

Pour cette formulation, en Ø 400 mm : 11

Pour cette formulation, en Ø 600 mm : 4

8. Questions diverses

- **Commerce** : une candidature a été retenue par « 1000 cafés » ; candidature locale sans difficulté du logement. Une réunion avec la future gérante et le correspondant « 1000 cafés » a déjà eu lieu sur site afin de définir le rétro-calendrier pour une ouverture escomptée en octobre. L'autorisation de travaux (démarche propre aux ERP) est finalisée. Les travaux sont à effectuer au plus vite, après concertation avec la gérante sur la disposition précise et l'esthétique du mobilier. Au regard des délais et du budget alloué à l'opération, la réalisation des aménagements en interne reste d'actualité.
- **Moteurs cloches église** : en complément de l'information en conseil du 25 mai, et après une reconnaissance effectuée dans le clocher le 12 juin, il est confirmé que le moteur d'une des cloches est hors service.
- **Qualité de l'adressage** : suite à une réunion sur le sujet, un RDV a été sollicité avec La Poste pour la présentation du diagnostic de la commune (fixé au 1^{er} juillet à 10h pour les élus intéressés).
- **Élections** : les dysfonctionnements relatifs à la distribution de la propagande électorale, pour les régionales et dans une moindre mesure pour les départementales, ont été indiqués sur les PV d'élections. La préfecture demande une remontée au plus vite en cas de constat similaire pour le 2nd tour.
- **Villes-vivantes** : suite au RDV dans le cadre du programme villes vivantes, au profit de la maison communale du 8 route de Beaumont, des propositions d'aménagement extérieurs et intérieurs ont été faites. Nous restons en attente de la présentation détaillée mais avons déjà des visuels puisqu'ils ont été utilisés dans une communication du porteur de l'étude. Extérieur : les 2 propositions paraissent intéressantes mais ne conviennent pas au voisin co-proprétaire de la cour. Une 3^e option est donc à envisager. Intérieur : la démolition en amont de la vente pourrait permettre à des acheteurs potentiels de mieux se projeter. Pour le moment, la diffusion de l'annonce va être suspendue.
- **Bénévolat – chantiers** : une multitude de chantiers en cours nécessite un respect d'échéance (douche pour Concordia ; piquetages 3^e rte du Mans avant début Concordia ; aménagements commerce pour ouverture ; équipements école avant rentrée ; murs mairie avant intervention artisans), alors même que nous rentrons en période de congés estivaux. L'agent technique communal est sur tous les chantiers, en plus des tâches plus courantes et des imprévus comme les chutes d'arbres lors des dernières intempéries... Un week-end chantiers aura lieu les 10 et 11 juillet, en premier lieu sur le bâtiment du 3 route de Mans. **Libre à chacun de s'y joindre.**
- **Bibliothèque du RPI** : demande de renouvellement des ouvrages par les enseignants. Outre les démarches de recherche de dons et de livres d'occasion, il sera proposé aux 3 prochains budget une contribution exceptionnelle de la commune vers le SIVOS, qui a la charge de leur acquisition. **Remerciements appuyés à M. Christian Poslaniec** pour le don d'ouvrages neufs. Ils vont être inventoriés avant d'être remis à la bibliothèque.
- **SIAEP** : retour des dispositions prises en comité syndical suite à la lettre anonyme évoquée en conseil du 1^{er} avril 2021 (révision du règlement intérieur, vigilance sur l'ensemble des pratiques en vigueur dont les modalités de vente de matériel, etc.).

Date prochain conseil (à priori) : au besoin, le 13 juillet et/ou le 9 août 2021, à 20h.

Fin du conseil à 22h30.

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival

Mme Lucie Pousset

Mme Lydie Meroth
Secrétaire de séance

M. Guénolé Legagneux

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano